

DÉCHÈTERIES : CONDITIONS D'ACCÈS

PARTICULIERS

Forfait de 30 passages gratuits, sans limitation de volume.

10 € par passage supplémentaire au-delà des 30 gratuits.

Le forfait de 30 passages sera **renouvelé automatiquement** chaque 1^{er} janvier. (Aucun report de passages d'une année sur l'autre).

INFORMATIONS IMPORTANTES



Merci de respecter
les **consignes de tri
et de sécurité** des agents,
lors de chaque passage.

CARTE D'ACCÈS obligatoire,
aucun dépôt ne pourra être effectué
sans présentation de votre carte
d'accès aux agents de valorisation.

Pas encore de carte d'accès ?
Disponible en déchèterie
ou au service Économie Circulaire,
avec justificatif de domicile.

Les agents de valorisation sur site
vous informeront du **nombre de
passages restants** lors de chacune
de vos visites.


**TOUS
ACTEURS**
PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES



Infos, précisions, aide ?

Votre Communauté de Communes vous
accompagne, plus d'information :

www.ccrm41.fr

Service Économie Circulaire - 02 54 94 41 71